

Cime'tree, la forêt pour dernière demeure

Camille Tribout

Venues d'Allemagne, les forêts sanctuaires naissent un peu partout en France. Plutôt que des stèles en marbre dressées dans des cimetières bétonnés, à Arbas, en Haute-Garonne, les défunts reposent dans des urnes enterrées au pied des arbres. Ainsi, la forêt se trouve préservée des coupes pour l'éternité.



Élia Conte

Il faut être un peu randonneur pour s'y rendre. À 1 000 mètres d'altitude dans une forêt des Pyrénées, au bout d'un chemin sinueux entouré de cèdres immenses, s'étend une parcelle d'arbres centenaires avec, enfouies entre leurs racines, des urnes funéraires. Sous le couvert des arbres, on ne se douterait pas que quelqu'un repose sous nos pas. Seul un discret médaillon sur le tronc permet d'identifier le défunt. Une nouvelle façon d'enterrer ses morts, qui a l'avantage de sanctuariser les arbres et de préserver la forêt communale des coupes.

Le concept de forêts cinéraires est né en Allemagne. La première fois qu'elle en entend parler, Élia Conte n'est pas tout de suite séduite : « *J'étais branchée sur plein de choses, mais plus dans la vie que dans la mort* », s'amuse celle qui est alors juriste en droit de l'environnement et qui a travaillé dans des réserves de biosphère au Canada et dans des territoires d'outre-mer. L'idée fait tout de même son bout de chemin, puisqu'en 2019, Élia décide de se former comme opératrice funéraire. Lors d'expériences dans des entreprises de pompes funèbres, celles-ci lui paraissent déconnectées de ses valeurs, et le secteur lui semble très obscur et motivé par le gain. Puis, sa rencontre avec un ami ingénieur l'amène à s'interroger sur des modes de sépulture respectueux du vivant. Des amis passionnés par les vieilles forêts l'orientent vers des communes disposant d'un riche couvert forestier. Habitant dans les Pyrénées, elle entre alors en lien avec les élus d'Arbas, déjà engagés dans la protection de la biodiversité dans la commune, et qui soutiennent sa démarche. Grâce à des discussions avec des

forestiers passionnés, des entomologistes, des habitants et des chasseurs, elle découvre une parcelle dans la forêt communale d'Arbas où mener son projet. Ce bois ancien de 460 hectares, inexploité depuis un siècle, devient « *le lieu magique* » pour accueillir les défunts. En 2019, Élia fonde Cime'tree et, en mai de la même année, les premières obsèques s'y tiennent.

Rendre la mort respectueuse du vivant

Loin des habituels cimetières minéraux de nos communes, ici, dans la forêt d'Arbas, les urnes sont inhumées directement dans la terre, qu'Élia gratte de ses propres mains pour préserver les racines. Les urnes sont en matériau naturel souple, non biodégradable selon la réglementation, sinon cela équivaldrait à une dispersion en dehors des jardins du souvenir, une pratique non autorisée. Elles contiennent tout de même une autre enveloppe en contact avec les cendres, en lin cette fois-ci : un matériau plus doux, noble et associé à la mort. « *Pour personnaliser l'instant, le jour des funérailles, on peut apporter des photos, des objets, des fleurs, mais rien ne doit rester sur place ensuite* », précise l'opératrice funéraire, avant d'ajouter : « *les forêts cinéraires sont un outil pratique pour protéger la nature.* » Les familles des défunts choisissent un arbre au pied duquel l'urne est inhumée, puis un numéro lui est assigné ainsi qu'une plaque. Les concessions sont ici à perpétuité, de sorte que les arbres sont à jamais protégés des coupes.

Arbas, en Haute-Garonne, abrite la première forêt cinéraire de France.



Les arbres sanctuaires, au pied desquels reposent les défunts, sont identifiés par un discret numéro.

Une législation encore rigide

« On a tout de suite adhéré à l'idée. Elle correspond à une véritable demande de retour à la nature, même après la mort », commente Jean Cazes, maire d'Arbas, « cela change des limites du cimetière traditionnel. » Et pour cause, seulement deux mois après l'ouverture de la forêt pilote, en juillet 2019, Cime'tree a dû mettre des demandes en liste d'attente. Cependant, dans le même temps, la préfecture d'Occitanie a suspendu l'initiative qui n'a pu reprendre qu'en 2024 : « On n'a pas idée de la puissance du rouleau compresseur que peut être l'État quand on n'est pas dans les clous », analyse Élia, qui explique avoir également subi des pressions de la part du lobby du funéraire. « La législation se cantonne au cimetière traditionnel et n'envisage pas d'alternative »,

commente le maire d'Arbas. La dernière loi majeure en matière funéraire, la loi sur la liberté des funérailles, date de 1887 et autorise pour la première fois la crémation. Elle permet aussi à chacun ou chacune de choisir son mode de sépulture et les conditions de ses funérailles. Depuis, le droit funéraire n'a que peu évolué.

Réappropriation du deuil

Lors de l'organisation des funérailles, Élia accompagne les proches à choisir l'arbre qui accueillera l'urne. Parfois, des personnes âgées préparent elles-mêmes leurs obsèques en avance. L'opératrice funéraire remarque que les familles, entourées par la nature, lâchent prise facilement, comme une sylvothérapie. « Je tisse des liens très forts

avec les gens. À la différence des pompes funèbres où les familles font face à des conseillers funéraires qui doivent remplir des quotas, ici, on ne vit pas quelque chose d'anonyme, aussi bien du côté des familles que de Cime'tree. Les proches me racontent leurs histoires de vie et je garde souvent contact avec eux. »

Enterrer ses proches dans une forêt change quelque peu des pratiques habituelles. « On ne se recueille pas ici de la même manière que dans un cimetière. On ne vient pas en talons ou en noir, mais en tenue de rando », décrit Élia. Par ailleurs, si le deuil n'en demeure pas moins difficile, les familles peuvent personnaliser les funérailles de leur proche et ainsi humaniser et se réapproprier ce moment. De la musique ou des chants, pas nécessairement religieux, peuvent accompagner la cérémonie que chacun ou chacune conçoit alors selon la personnalité et les volontés du défunt. « On ne copie-colle pas le protocole en cimetière. Sortir des cadres imposés, faire différemment, cela peut être heureux. » Quant aux frais d'inhumation et à l'accompagnement, ils coûtent environ 375 euros. Un prix juste et équitable, quand une crémation ou inhumation classique revient en moyenne à 3 700 euros.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'urnes sont inhumées sur la parcelle cinéraire de la forêt d'Arbas et même des personnes qui ne sont pas originaires de la commune projettent leurs obsèques dans le lieu. Et la forêt d'Arbas inspire déjà d'autres initiatives en Seine-et-Marne, dans la Meuse ou encore en Bretagne.

CONTACT

Cime'tree
06 86 71 36 80
cime.tree@gmail.com
cime-tree.fr

ET À LYON ?

INFO

Si vous vous lancez, Anciela et sa Pépinière d'initiatives citoyennes pourront vous accompagner pour que cette belle idée devienne réalité à Lyon et ses environs. Demandez un accompagnement sur anciela.info/pepiniere



La Coopérative funéraire de Lyon

organise des obsèques sobres, personnalisées et écologiques afin de replacer l'humain et les familles au centre des funérailles. Elle informe également sur le droit funéraire.

CONTACT

La Coopérative funéraire de Lyon
32, rue Decomberousse - Villeurbanne
07 44 78 33 19
cooperative.funeraire.lyon@gmail.com
cooperativefunerairedelyon.fr

La LPO accompagne plusieurs

cimetières de la métropole, notamment le cimetière de Loyasse, de la Guillotière et de Villeurbanne, dans la création de refuges pour abriter la petite faune, telle que les hérissons. Elle y creuse également des mares.

CONTACT

LPO
100, rue des Fougères - Lyon 9^e
04 37 61 05 06 • rhone@lpo.fr